



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 146 et 155 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Mécanismes de financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général relative aux mécanismes de financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/64/728). À l'occasion de cet examen, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont donné des renseignements et précisions supplémentaires.

2. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, le Conseil de sécurité a décidé dans sa résolution 1892 (2009) que la MINUSTAH comporterait une composante militaire, dont les effectifs pourraient atteindre 6 940 soldats de tous rangs, et une composante policière de 2 211 membres. Par la suite, aux fins d'appuyer les efforts immédiats après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010, le Conseil a décidé dans sa résolution 1908 (2010) que la Mission comprendrait une composante militaire pouvant compter jusqu'à 8 940 militaires, tous grades confondus, et une composante de police comptant jusqu'à 3 711 policiers.

3. Le Secrétaire général note que le décès tragique de membres du personnel de la Mission, l'ampleur des dégâts causés au matériel, aux installations et aux infrastructures de la Mission et les moyens nécessaires pour faire face à l'ensemble



de la crise humanitaire ont d'importantes conséquences pour les ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10).

II. Ressources nécessaires

4. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 63/294, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la MINUSTAH, au titre de l'exercice 2009/10, un crédit de 611 751 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission. Sur sa demande, le Comité consultatif a reçu un tableau indiquant les dépenses effectives et prévues de l'exercice 2009/10, au 31 mars 2010 (voir annexe).

5. Le montant estimatif brut révisé des ressources nécessaires à la Mission pour l'exercice 2009/10 présenté dans la note du Secrétaire général s'élèverait à 732 393 000 dollars. Le Comité consultatif note que le montant total des crédits additionnels, soit 129 341 800 dollars, est compensé en partie par la somme de 8,7 millions de dollars correspondant à la réaffectation de fonds ou au report d'activités et de programmes initialement approuvés, ce qui représente une augmentation d'un montant total net de 120 641 800 dollars par rapport au crédit de 611 751 200 dollars approuvé par l'Assemblée générale.

6. La proposition du Secrétaire général se fonde sur cinq domaines clefs qui déterminent les prévisions de dépenses supplémentaires, à savoir : l'appui au personnel en tenue dont l'augmentation a été autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1908 (2010); l'appui au personnel de la MINUSTAH; le remplacement et la réparation des biens et infrastructures de la Mission; le bureau d'appui à Saint-Domingue; et le financement du programme de lutte contre la violence communautaire.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'en raison des conséquences dévastatrices du séisme et du peu de temps restant avant la fin de l'exercice financier en cours, le Secrétaire général n'a pas été en mesure de présenter un budget révisé pour l'exercice 2009/10. Le Comité consultatif a également été informé que le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (exercice 2010/11) sera présenté à l'Assemblée générale durant sa soixante-cinquième session. Le Secrétaire général a donc l'intention de demander l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires, avec mise en recouvrement, liées aux ressources nécessaires du 1^{er} juillet 2010 jusqu'à la date de l'approbation par l'Assemblée générale du projet de budget complet (voir aussi par. 22 ci-dessous).

8. Au paragraphe 6 de sa note, le Secrétaire général indique que le montant révisé des ressources nécessaires inclut un montant supplémentaire de 66 431 700 dollars lié à l'augmentation du personnel en tenue, ces montants concernant essentiellement le déploiement échelonné et le soutien de 1 890 membres des contingents et de 1 500 policiers (dont 1 190 membres d'unités de police constituées) et le déploiement du matériel appartenant aux contingents. Suite à sa demande, le Comité consultatif a été informé que des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont été identifiés qui fourniront 3 400 des 3 500 membres du personnel en tenue supplémentaires dont le déploiement a été autorisé par le Conseil de sécurité. Au 31 mars 2010, 1 430 hommes avaient été déployés auprès de la Mission, et la majorité du personnel supplémentaire devait l'être avant la fin mai.

9. Le montant des crédits additionnels afférents au personnel de la MINUSTAH s'élève à 27 230 200 dollars et comprend un ensemble de mesures d'assistance financière et de prestations accordées à tout le personnel des Nations Unies en poste en Haïti, y compris 669 vacataires; le versement d'indemnités à tous les membres du personnel civil de la MINUSTAH recrutés sur le plan international devant prendre en dehors de la zone de la Mission un congé de détente, autorisé par le Secrétariat; le déploiement de fonctionnaires ne faisant pas partie de la Mission affectés à titre temporaire afin de renforcer la Mission et de permettre l'organisation des congés de détente obligatoires; la fourniture de logements temporaires aux membres du personnel de la Mission qui ont dû quitter leur domicile; et le coût des cérémonies à la mémoire des membres du personnel décédés (A/63/728, par. 7).

10. Suite à sa demande, le Comité consultatif a été informé que le coût total de l'ensemble de mesures d'aide financière accordées à la MINUSTAH s'élevait à 14 millions de dollars. Il a également reçu des informations sur les mesures mises en place pour chaque catégorie de personnel et sur les coûts afférents, comme indiqué dans le tableau ci-après :

(En dollars des États-Unis)

<i>Mesure d'aide</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Vacataires</i>
Dépenses liées aux obsèques et dépenses connexes	10 000	10 000	2 000	2 000
Subvention ponctuelle de réinstallation			2 500	2 500
Effets personnels perdus	12 000	12 000	–	–
Recherche et transport de membres de la famille décédés	28 000	28 000	–	–
Indemnité d'évacuation	204 par jour pendant 14 jours	204 par jour pendant 14 jours	–	–

En l'absence d'informations plus précises concernant la base réglementaire de ces arrangements, le Comité consultatif considère que ces mesures ont un caractère ponctuel.

11. Le Comité consultatif note l'absence d'indications concernant les mesures exceptionnelles prises après la catastrophe en faveur du personnel militaire et de police fourni par les États Membres, s'agissant en particulier du congé de détente à l'extérieur de la Mission. **Compte tenu de l'expérience tirée quant à la MINUSTAH, le Comité consultatif souligne que l'Assemblée générale voudra peut-être examiner la question du traitement accordé au personnel en tenue dans les situations postcatastrophe.**

12. Le Secrétaire général indique que les crédits additionnels d'un montant de 20 249 900 dollars doivent permettre de financer le remplacement du matériel et des fournitures endommagés et détruits, essentiellement au moyen des stocks stratégiques pour déploiement rapide et de contrats-cadres, la location de véhicules et d'équipement spéciaux, ainsi que les dépenses initiales liées au programme de reconstruction de la Mission. Cela inclut un montant de 5 millions de dollars

nécessaires pour couvrir les dépenses liées à la réparation et au déblaiement des installations actuelles, ainsi qu'aux travaux initiaux de conception aux fins de la reconstruction.

13. Le Secrétaire général fait observer que, dans le cadre de ses efforts à la suite du séisme, la MINUSTAH a créé un bureau d'appui à Saint-Domingue. Le bureau sert de base d'opérations pour 200 fonctionnaires de la Mission et servira également de centre de coordination et de transport tant pour le matériel que pour le personnel quittant Haïti et y arrivant. Les ressources nécessaires à la création du bureau s'élèvent à 4 430 000 dollars et doivent financer les travaux de construction et les dépenses opérationnelles, y compris 2,5 millions de dollars pour les travaux de construction et de transformation et 1,6 million de dollars pour les systèmes et services de communication et d'informatique.

14. En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que la Mission, immédiatement après le séisme et pendant le mois qui a suivi, a ouvert dans les locaux de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) un bureau provisoire où sont menées les activités liées à la reprise après sinistre et à la continuité des opérations. L'INSTRAW a accueilli l'ensemble du personnel de la MINUSTAH basé à Saint-Domingue pendant environ trois semaines après le séisme. À titre de mesure à court terme, certains bureaux de l'Institut ont été utilisés comme espace de travail pour le personnel de la MINUSTAH. Cet espace étant insuffisant pour la Mission et, de manière à disposer de suffisamment d'espace pour un bureau d'appui élargi, la Mission a conclu un contrat de location avec l'hôtel Marriott Courtyard, tout en continuant d'utiliser les locaux de l'Institut pour les activités liées à la reprise après sinistre et à la continuité des opérations et comme locaux à usage de bureaux pour certains services (Section des finances et certains services organiques). D'autres sections (ressources humaines, achat et demandes d'indemnisation) et des services organiques ont été réinstallés dans les locaux du Marriott Courtyard.

15. Ces arrangements à court terme étaient en place alors que la MINUSTAH continuait de chercher à Saint-Domingue des locaux à usage de bureaux mieux adaptés et à moyen terme. Les locaux de l'INSTRAW et le Marriott ne suffiraient pas à accueillir temporairement les 200 membres de la Mission qui devaient être temporairement relocalisés à Saint-Domingue. En outre, les locaux du Marriott n'étaient disponibles qu'à court terme. L'INSTRAW devrait continuer à accueillir le bureau chargé de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre, indépendamment de l'ouverture d'un nouveau bureau sur un autre site à Saint-Domingue. Un immeuble, où sera installé le nouveau bureau, à proximité de l'aéroport de Saint-Domingue, a été choisi et sa location garantie. Quelques travaux mineurs de transformation ou de rénovation restent à terminer avant que le personnel du bureau d'appui de la MINUSTAH ne puisse s'y installer. Les travaux devraient être achevés au début mai 2010.

16. Le Comité consultatif a également été informé que la nécessité du maintien du bureau d'appui à Saint-Domingue sera réexaminée dans l'avenir et que des discussions étaient en cours avec le Gouvernement dominicain au sujet de l'élaboration d'un mémorandum d'accord pertinent.

17. Face à l'augmentation des risques de violences et d'actes criminels dans le pays, le Secrétaire général propose d'élargir le programme de lutte contre la violence communautaire afin d'atteindre autant de communautés à risque que

possible. Il est donc proposé d'augmenter de 11 millions de dollars le crédit de 3 063 900 dollars déjà approuvé pour l'exercice 2009/10 afin de permettre la réalisation immédiate de vastes projets de gestion de l'eau visant à réduire les risques d'inondation et la transmission de maladies d'origine hydrique. Le programme visera également à renforcer des projets de proximité, notamment des projets de rémunération en espèces du travail pour le drainage et le renforcement des canaux en prévision de la saison des ouragans, et la création de centres communautaires polyvalents parasismiques qui serviront de centres d'approvisionnement et de coordination humanitaires pendant les phases de secours et de relèvement, puis de bureaux de l'administration publique ou de centres communautaires pendant la phase de reconstruction (A/64/728, par. 10).

18. Le Comité consultatif note que, conformément à la résolution 63/294, 3 millions de dollars ont déjà été dégagés pour des projets à effet rapide pour l'exercice 2009/10, que 1,1 million de dollars avait déjà été dépensé au 31 mars 2010 et que la Mission a l'intention de poursuivre la mise en œuvre des projets à effet rapide. **Le Comité consultatif encourage la Mission à continuer d'utiliser les projets à effet rapide comme moyens d'exécuter de petits projets communautaires.**

19. **Le Comité consultatif compte par ailleurs que le programme de lutte contre la violence communautaire aussi bien que les projets à effet rapide seront menés conformément aux directives établies et complèteront pleinement les activités de l'équipe de pays des Nations Unies.**

20. Dans sa note, le Secrétaire général indique que la Mission s'efforcera autant que possible de couvrir ses besoins supplémentaires en personnel en ayant recours à des réaffectations temporaires et en pourvoyant des postes vacants existants. Cependant, pour augmenter les capacités dans plusieurs domaines d'importance critique pour les services de conseils au personnel, d'assistance et d'appui aux familles, le Secrétaire général demande que soit approuvée la création de 24 postes de temporaire dans la Mission et au Siège au sein de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions, de la manière suivante :

a) Un poste de temporaire de directeur des opérations et de l'administration (D-2), étant donné la complexité croissante des conditions dans lesquelles l'appui doit être fourni à la Mission depuis le séisme; le passage des effectifs militaires et policiers à 12 675 (y compris les spécialistes des questions pénitentiaires); l'énorme programme de reconstruction et de normalisation à moyen terme; la nécessité d'assurer la communication entre des acteurs multiples, y compris des forces militaires ne relevant pas des Nations Unies; et la nécessité de piloter les activités d'appui de l'action globale de l'ONU. La création de ce poste permettrait de renforcer immédiatement les échelons supérieurs de la Mission ainsi que les capacités de gestion *in situ* de cette opération complexe de reconstruction et de rétablissement;

b) Onze postes afin de renforcer les services de conseils et d'autre nature à l'intention du personnel au sein de la Mission, notamment à Port-au-Prince (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), à Saint-Domingue (1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent du Service mobile), à Gonaïves (1 agent du Service mobile), aux Cayes (1 agent du Service mobile) et à Cap-Haïtien (1 agent du Service mobile);

c) Douze postes à la Division du personnel des missions afin d'étoffer les moyens disponibles dans les domaines des services d'appui au personnel et aux familles (1 P-4, 2 P-3 et 1 agent des services généraux), des services médicaux (1 P-3), des prestations spéciales, des voyages et des expéditions (1 P-3 et 2 agents des services généraux), des systèmes informatiques de gestion des ressources humaines (1 agent des services généraux) et de l'administration du personnel et des indemnités et prestations (1 P-3 et 2 agents des services généraux).

Il est indiqué que les dépenses afférentes à ces postes de temporaire seront financées au moyen des crédits déjà ouverts pour la Mission. Le Secrétaire général précise également qu'un examen complet des effectifs nécessaires aura lieu dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2010/11.

21. Le Comité consultatif fait valoir que les postes de temporaire dont la création est demandée devraient être considérés comme une capacité à court terme destinée à permettre de répondre efficacement aux besoins immédiats de la Mission. Le Comité consultatif souligne que sa recommandation concernant l'approbation des engagements autorisés ne devrait en aucune manière créer d'attente quant à une permanence automatique au-delà de la durée pendant laquelle ces postes sont nécessaires. Il compte par conséquent que les besoins futurs en effectifs de la Mission seront soigneusement examinés dans le cadre de l'examen complet qui est prévu et pleinement justifiés dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11. Le Comité consultatif compte en outre que, lorsqu'il présentera les conclusions de cet examen, le Secrétaire général s'intéressera spécialement aux fonctions qui existent déjà dans d'autres domaines et services du Secrétariat, de manière à éviter les chevauchements et les doublons.

III. Conclusion et recommandations

22. Le Comité consultatif note que, du fait que l'autorisation de dépenses demandée est présentée très tard au cours de l'exercice 2009/10, le montant des crédits correspondant aux ressources supplémentaires demandées serait réexaminé dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2009/10, créant ainsi un cas inhabituel d'approbation rétroactive du budget. Le Comité consultatif demande en conséquence que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'accélérer la publication du rapport sur l'exécution du budget pour cette période en vue de son examen durant la soixante-cinquième session. Ce rapport devrait contenir tous les détails voulus concernant les dépenses imputées sur la totalité des ressources liées au budget de fonctionnement initialement approuvé dans la résolution 63/294 et les montants estimatifs demandés dans la note du Secrétaire général (A/64/728). Le Comité consultatif compte par ailleurs que le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale les prévisions budgétaires complètes de la Mission pour l'exercice 2010/11, en vue de leur examen et de leur approbation durant la partie principale de la soixante-cinquième session de l'Assemblée.

23. Les mesures prises par l'Assemblée générale sont énoncées au paragraphe 19 de la note du Secrétaire général. Ayant à l'esprit ses observations, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager aux fins de l'appui aux efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation de la Mission pour l'exercice 2009/10 des

dépenses se montant à 120 641 800 dollars, venant s'ajouter aux 611 751 200 dollars déjà alloués pour le même exercice aux fins du fonctionnement de la Mission conformément aux dispositions de la résolution 63/294. Le Comité consultatif recommande également que l'Assemblée générale approuve la mise en recouvrement des 120 641 800 dollars pour l'exercice 2009/10, venant s'ajouter aux 611 751 200 dollars déjà mis en recouvrement aux fins du fonctionnement de la Mission pour la même période conformément aux dispositions de la résolution susmentionnée.

24. Les recommandations du Comité consultatif formulées dans le présent rapport sont sans préjudice de toutes autres recommandations qu'il pourrait formuler au sujet de futures demandes concernant les postes et autres ressources de la MINUSTAH.

Annexe

Prévisions de dépenses de la MINUSTAH pour 2009/10, sur la base des dépenses engagées à ce jour

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégories de dépenses	Dépenses (en cumul annuel)					Prévisions de dépenses					
	Crédit ouvert pour 2009/10	Allocation au 31 mars 2010	Dépenses au 31 mars 2010 ^a	Solde inutilisé au 31 mars 2010	Dépenses non encore reconnues ^b	Avril	Mai	Juin	Total	Montant des fonds prévus à la fin de l'année par rapport au crédit alloué	Montant des fonds prévus à la fin de l'année par rapport au crédit ouvert
Contingents	196 036,7	147 386,7	142 677,1	4 709,6	13 408,3	21 856,4	21 756,8	21 574,1	221 272,7	(73 886,0)	(25 236,0)
Police des Nations Unies	57 961,6	57 961,6	42 764,2	15 197,4	–	6 935,6	7 149,8	7 119,6	63 969,2	(6 007,6)	(6 007,6)
Unités de police constituées	32 690,7	25 690,7	29 634,6	(3 943,9)	2 548,8	7 889,1	7 892,0	8 189,1	56 153,7	(30 463,0)	(23 463,0)
Total partiel (militaires et personnel de police)	286 689,0	231 039,0	215 075,9	15 963,1	15 957,1	36 681,2	36 798,6	36 882,8	341 395,6	(110 356,6)	(54 706,6)
Personnel recruté sur le plan international	92 418,4	86 528,4	64 392,8	22 135,6	–	12 348,5	12 348,5	12 270,6	101 360,4	(14 832,0)	(8 942,0)
Personnel recruté sur le plan national	30 772,9	31 372,9	21 540,5	9 832,4	–	4 044,9	4 044,9	4 274,1	33 904,4	(2 531,5)	(3 131,5)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 770,5	4 770,5	2 232,7	2 537,8	–	804,9	804,9	928,0	4 770,5	0,0	0,0
Volontaires des Nations Unies	12 313,0	12 563,0	9 004,9	3 558,1	–	2 026,9	2 026,9	2 313,1	15 371,8	(2 808,8)	(3 058,8)
Total partiel (personnel civil)	140 274,8	135 234,8	97 170,9	38 063,9	–	19 225,2	19 225,2	19 785,9	155 407,1	(20 172,3)	(15 132,3)
Personnel fourni par des gouvernements	1 451,1	1 451,1	480,1	971,0	–	214,6	294,6	461,9	1 451,1	0,0	0,0
Consultants	214,9	214,9	79,2	135,7	–	–	65,0	70,7	214,9	0,0	0,0
Voyages	1 829,1	1 829,1	993,9	835,2	–	925,8	1 125,8	1 056,2	4 101,7	(2 272,6)	(2 272,6)
Installations et infrastructures	84 991,9	113 329,9	86 168,3	27 161,6	1 466,9	5 873,4	6 412,1	7 285,5	107 206,2	6 123,7	(22 214,3)
Transports terrestres	13 247,2	13 895,2	14 075,3	(180,1)	–	483,8	483,8	483,8	15 526,8	(1 631,6)	(2 279,6)
Transports aériens	30 648,6	30 296,6	23 605,8	6 690,8	–	2 473,3	2 397,6	2 171,9	30 648,6	(352,0)	0,0
Transports maritimes ou fluviaux	1 316,4	1 316,4	426,7	889,7	–	293,1	293,1	303,5	1 316,4	(0,0)	(0,0)

Catégories de dépenses	Dépenses (en cumul annuel)					Prévisions de dépenses					
	Crédit ouvert pour 2009/10	Allocation au 31 mars 2010	Dépenses au 31 mars 2010 ^a	Solde inutilisé au 31 mars 2010	Dépenses non encore reconnues ^b	Avril	Mai	Juin	Total	Montant des fonds prévus à la fin de l'année par rapport au crédit alloué	Montant des fonds prévus à la fin de l'année par rapport au crédit ouvert
Communications	25 004,7	32 560,7	24 818,4	7 742,3	616,7	1 454,8	1 354,8	1 354,8	29 599,3	2 961,4	(4 594,6)
Informatique	7 004,3	21 424,3	9 528,9	11 895,4	–	325,1	325,1	325,1	10 504,3	10 920,0	(3 500,0)
Services médicaux	6 921,6	7 921,6	4 755,4	3 166,2	405,7	1 038,2	1 038,2	984,1	8 221,6	(300,0)	(1 300,0)
Matériel spécial	3 325,4	3 325,4	2 111,4	1 214,0	277,1	454,4	454,4	457,3	3 754,7	(429,3)	(429,3)
Fournitures, services et matériel divers	5 832,2	14 912,2	11 770,6	3 141,6	–	3 154,4	3 454,4	3 565,3	21 944,7	(7 032,5)	(16 112,5)
Projets à effet rapide	3 000,0	3 000,0	1 091,0	1 909,0	–	9,0	–	–	1 100,0	1 900,0	1 900,0
Total partiel (dépenses opérationnelles)	184 787,4	245 477,4	179 904,9	65 572,5	2 766,4	16 700,0	17 699,0	18 520,1	235 590,3	9 887,1	(50 802,9)
Total (missions)	611 751,2	611 751,2	492 151,7	119 599,5	18 723,5	72 606,3	73 722,8	75 188,8	732 393,0	(120 641,8)	(120 641,8)
						Avril	Mai	Juin			
Solde inutilisé à la fin du mois				119 599,5	100 876,0	28 269,7	(45 453,0)	(120 641,8)			

D'ici à la fin mai, la MINUSTAH devrait afficher un déficit de financement d'un montant de 45,5 millions de dollars.

Note : Le montant des crédits ouverts et alloués figure dans le tableau pour indiquer l'utilisation des ressources approuvées après le séisme du 12 janvier 2010.

^a Y compris 35 millions de dollars de préengagements approuvés, au 31 mars.

^b Dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents et aux unités de police constituées encourues par la Mission en mars 2010, les engagements restant à souscrire.